

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE MARSTON CANTON

Avis public d'entrée en vigueur

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors de la séance du conseil tenue le 7^{er} février 2022, le conseil de la Municipalité de Marston Canton a adopté le règlement 2022-02 *Règlement relatif à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes*.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MARSTON-CANTON, LE 9 FÉVRIER 2022

Julie Boucher, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, JULIE BOUCHER, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston Canton, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h30 et 16h30 le 9^e jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^{er} février 2022.

JULIE BOUCHER, directrice générale et
secrétaire trésorière